



## DOCUMENT D'INFORMATION

Le 24 octobre 2019

# Le Canada doit saisir l'occasion et s'unir derrière des mesures de protection de la nature

## *Cinq principaux domaines d'intervention fédérale pour faire place à la nature*

Nous, les Canadiens, sommes unis et soutenus par notre riche patrimoine naturel. Nos terres et nos océans jouent un rôle essentiel dans notre qualité de vie; ils fournissent notre air pur et protègent notre faune emblématique, stockent le carbone et protègent nos collectivités des effets des changements climatiques, soutiennent les économies rurales et les cultures autochtones et favorisent notre santé et notre bien-être. Protéger la nature n'est pas seulement une obligation, mais une mission en harmonie avec les valeurs canadiennes qui nous unit tous au-delà des lignes partisanes et régionales.

Néanmoins, la nature est menacée. Un million d'espèces sont menacées d'extinction autour du globe, dont de nombreuses d'ici quelques décennies<sup>1</sup>. Ici au Canada, les populations de la moitié de toutes les espèces surveillées ont chuté depuis 1970, et nombre d'entre elles, de plus de 80 %.<sup>2</sup> Une perte d'espèces de cette envergure met en danger nos systèmes de soutien de la vie et exige des interventions immédiates. Le Canada, où se trouvent 30 % des forêts boréales et 20 % des ressources en eau douce du monde et qui est doté en plus de l'un des plus vastes territoires maritimes, a l'unique possibilité ainsi que la responsabilité de protéger ses immenses étendues sauvages, non pas seulement pour notre propre avenir, mais pour celui de notre planète.

**Le Canada est bien placé pour réaliser son potentiel de superpuissance de la conservation à l'échelle mondiale.** Grâce aux efforts déployés à l'échelle du pays, d'importants progrès ont été réalisés récemment dans l'atteinte de la première cible du Canada, soit protéger 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020. Nous avons maintenant surpassé la cible de protection des zones côtières et marines et augmenté la protection des zones terrestres à juste au-dessus de 12 %. En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé le plus important investissement dans la nature de l'histoire du Canada : 1,3 milliard de dollars pour soutenir la création d'aires protégées et la

<sup>1</sup> Tel que documenté en mai 2019 par le Intergovernmental Science Panel on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>

<sup>2</sup> Fonds mondial pour la nature Canada, Rapport Planète vivante 2017

conservation d'espèces en péril. Cet investissement a eu un effet de levier sur l'apport de fonds des fondations privées et facilité une vaste vague de mesures de la part de gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et de partenaires non gouvernementaux. Le Canada copréside également le groupe de travail sur le cadre mondial de la diversité biologique pour l'après 2020 de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU. Autant au pays qu'à l'étranger, notre pays a affirmé son engagement à assumer un rôle de leader mondial et à préserver le patrimoine des générations à venir.

**Cette vision est parfaitement réalisable.** Nous devons poursuivre sur notre lancée, mobiliser les communautés autochtones en tant que partenaires à part entière, et répondre à l'insistance croissante des Canadiens de donner à la nature la place qui lui revient.

Dans ce but, des interventions ambitieuses s'imposent dans cinq domaines clés. Le gouvernement fédéral devrait inscrire les engagements suivants dans les lettres de mandat aux ministres, le discours du Trône, ainsi que le budget fédéral de 2020 :

## **1. Adopter et atteindre des objectifs ambitieux pour les aires protégées**

Les aires protégées et conservées sont nos outils stratégiques les plus efficaces pour protéger les habitats. Les études scientifiques font ressortir de plus en plus clairement que nous devons préserver entre 30 et 70 % des terres, des ressources d'eau douce et des océans afin de conserver les écosystèmes qui soutiennent notre bien-être. Le Canada a réalisé d'importants progrès ces dernières années, mais il doit poursuivre ses efforts pour atteindre sa cible de 17 % des zones terrestres protégées d'ici la fin de 2020, tout en prenant des mesures pour atteindre les cibles de protection des zones terrestres, côtières et maritimes canadiennes de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030. Le Canada devrait promouvoir ces cibles sur la scène internationale et se joindre à d'autres pays à l'avant-garde dans la nouvelle coalition ambitieuse pour la protection de la nature. Nous sommes heureux que le nouveau gouvernement se soit engagé à atteindre ces cibles pendant la dernière campagne électorale et nous sommes impatients de collaborer avec ce gouvernement à la réalisation de ces objectifs de conservation.

## **2. S'engager au chapitre de la conservation et de l'intendance d'aires protégées par les autochtones**

Le soutien des mesures de conservations dirigées par les autochtones doit être une pièce maîtresse de l'ordre du jour national pour la nature si nous voulons réaliser des progrès substantiels vers la réconciliation et préserver la biodiversité. Le Canada devrait appuyer et financer les aires protégées autochtones et l'intendance de ces aires par des gardiens autochtones ainsi que d'autres initiatives, en prenant cet engagement dans le but d'assurer une gestion juste et efficace des aires protégées qui soit respectueuse des droits, des responsabilités et des intérêts des Autochtones.

## **3. S'assurer que l'intégrité écologique des aires protégées est planifiée et gérée conformément aux normes de protection minimales internationalement reconnues**

Pour obtenir des résultats concrets en matière de conservation, l'intégrité écologique des aires protégées et de conservation doit être gérée de façon équitable et efficace. À cette fin, la connectivité,

la représentativité, la préservation des écosystèmes intacts, la protection des zones clés pour la biodiversité et la conservation des aires d'importance culturelle et des espèces clés doivent être prises en compte dans l'expansion et la création d'aires protégées, de même que dans la conception des réseaux. Le gouvernement fédéral devrait adopter les définitions et les directives de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à titre de normes de protection minimales pour les aires protégées et les autres mesures efficaces de conservation (AMEC). La « protection » devrait être appliquée dans toute l'acceptation de ce mot.

#### **4. S'attaquer à la perte de biodiversité et aux changements climatiques comme des crises écologiques étroitement liées**

Comme il l'a été souligné pendant la dernière campagne électorale, les forêts, les zones humides, les océans et les prairies sont des éléments essentiels de la solution aux changements climatiques. Le nouveau gouvernement fédéral peut accorder la priorité aux mesures de conservation et aux solutions naturelles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à endiguer le recul de la biodiversité, tel qu'il l'a démontré par son engagement électoral à investir 3 milliards de dollars pour des mesures améliorées de conservation et de remise en état des aires naturelles. Le gouvernement fédéral devrait continuer de mettre l'accent à la fois sur la protection des zones riches en biodiversité qui aident à atténuer les changements climatiques et l'adaptation à celles-ci, et sur l'intégration de solutions axées sur les écosystèmes dans la responsabilité et la stratégie du Canada en matière de changements climatiques.

#### **5. Accroître les investissements dans la conservation pour garantir le succès à long terme**

Des investissements accrus et à long terme s'imposent de toute urgence pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques et le recul de la biodiversité fixés par le gouvernement fédéral. L'investissement sans précédent de 1,3 milliard de dollars en 2018 était certainement nécessaire. Les gouvernements autochtones, les communautés, les propriétaires fonciers, les groupes voués à la protection de la nature et d'autres intervenants sont prêts à aider à titre de partenaires. Des soumissions d'une valeur totale de plus de 800 millions de dollars ont été présentées au Fonds de la nature du Canada, alors que l'enveloppe du Fonds est de 175 millions de dollars. La Coalition du budget vert (CBV) recommande un investissement dans la nature de 934 millions de dollars dès le budget fédéral de 2020-2021 suivi d'un investissement supplémentaire de 2,3 milliards de dollars durant les trois années suivantes, de même que la création d'un Fonds pour les solutions climatiques fondées sur la nature d'un milliard de dollars en quatre ans pour appuyer les mesures qui réduisent les émissions, captent le carbone et présentent des avantages en matière d'adaptation tout en assurant la conservation de la biodiversité.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Ces montants sont basés sur les évaluations par la CBV des investissements nécessaires pour placer le Canada en bonne position pour atteindre les cibles 30/30, y compris la planification des réseaux de conservation fondée sur des données probantes ainsi que la mise en oeuvre de mesures de gestion continue des aires protégées et d'autres mesures clés de conservation.

*Le Canada doit saisir l'occasion et s'unir derrière des mesures de protection de la nature*

**Organisations partenaires:** Nature Canada, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Fondation David Suzuki, Natural Resources Defense Council, et Oiseaux Canada

**Pour plus de renseignements :**

**Alison Ronson**, directrice nationale, Programme des parcs, SNAP [aronson@cpaws.org](mailto:aronson@cpaws.org)

**Gauri Sreenivasan**, directeur des campagnes, Nature Canada [gauri@naturecanada.ca](mailto:gauri@naturecanada.ca)